

Délibération n° 2026_43

Désignation d'un suppléant au correspondant défense

En exercice	11	L'an deux mil vingt -six
Présents	10	le 20 mai à vingt heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mai 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY
Audrey, MM. CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS
Xavier, BELAIN Eric.

ABSENT : M. KOLCHAK Serge (pouvoir donné à M. BELAIN Eric)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT AU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2026_17 en date du 9 avril 2026, le désignant comme correspondant défense, pandémie et sécurité routière.

Aucune disposition du Code Général des Collectivités Territoriales n'interdisant la nomination d'un suppléant pour assister l'élu titulaire quelle que soit la taille de la Commune, il propose qu'un suppléant soit désigné par le Conseil Municipal.
Cela garantit la continuité de la mission de sensibilisation aux enjeux de défense

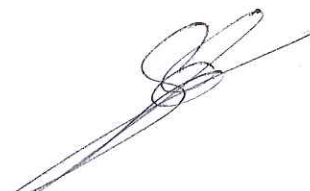
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette désignation doit normalement se faire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages et propose que cette élection se fasse à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret (art. L2121-21 du CGCT)
- Désigne M. Xavier BOIS comme suppléant au correspondant défense.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 mai 2026
Le Maire
Frédéric REBEYRAT

